

MONTREAL – Devant la Commission Charbonneau, mardi, l'avocat du Parti libéral a tenté de démontrer que si l'entreprise de construction Maskimo avait obtenu moins de contrats à tarif prédéterminé du ministère des Transports, c'est parce que celui-ci en distribuait moins à compter de 2009, et non parce que Maskimo a cessé de faire des dons au PLQ.

Mais le propriétaire de Maskimo, Louis Marchand, a tenu bon et n'a pas même été ébranlé par le contre-interrogatoire de l'avocat du PLQ, Me Félix Rhéaume.

La veille, M. Marchand avait soutenu qu'à compter de 2009, après qu'il eut cessé de contribuer au Parti libéral du Québec, les relations s'étaient envenimées avec le cabinet de la ministre déléguée aux Transports Julie Boulet. Il n'arrivait plus à parler à quelqu'un au cabinet lorsqu'il avait des problèmes, alors qu'il y parvenait lorsqu'il contribuait au PLQ, avait-il témoigné.

L'avocate du Parti québécois, Me Estelle Tremblay, a commencé à contre-interroger le témoin à son tour.

Julie Boulet, actuelle députée libérale de Laviolette qui a été ministre déléguée aux Transports dans le gouvernement Charest, doit ensuite témoigner.

Cet article [Commission Charbonneau: le proprio de Maskimo contre-interrogé](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

Consultez la source sur Lactualite.com: [Commission Charbonneau le proprio de Maskimo contre-interrogé](#)